

Questions orales

M. Mulroney: Si elle est d'un autre avis, je suis persuadé que la Cour d'appel ou la Cour suprême se feront un plaisir de le prendre en considération en temps opportun et dans des circonstances appropriées.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Le gouvernement a tout de même la responsabilité de s'assurer que les mesures qu'il prend sont légales.

[Français]

Monsieur le Président, des experts partout au pays s'accordent pour dire que ce que le gouvernement a fait pourrait très bien être illégal. Ce matin, par exemple, dans *Le Devoir*, un docteur en droit constitutionnel; dans un journal de Kitchener, l'ancien juge de la Cour suprême Willard Estey et d'autres experts posent de très sérieuses questions.

Le premier ministre va-t-il enfin déposer en Chambre ce que ses experts lui disent, puisqu'ils semblent être les seuls experts au Canada à approuver les actions de son gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il se peut, bien sûr, qu'il y ait des avocats un peu partout à travers le Canada qui divergent d'opinion quant à la portée d'une disposition légale ou l'interprétation d'une décision légale. Je dis à l'honorable députée que le gouvernement canadien a pris conseil auprès de ses conseillers juridiques du Sénat, et de façon unanime, on nous a suggéré une ligne à suivre qui est tout à fait légale et conventionnelle. Et nous l'avons fait. On a sollicité la permission de Sa Majesté, en vertu d'une disposition de la Constitution actuelle. Si ce geste provoque des inquiétudes auprès de mon amie, bien, elle a tous les droits des citoyens et citoyennes canadiens. Elle n'aura qu'à s'adresser à un tribunal approprié pour un remède approprié, compte tenu de ses allégations.

• (1430)

[Traduction]

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Lui seul peut s'adresser directement à la Cour suprême pour obtenir un règlement définitif.

Monsieur le Président, je dirais qu'en réalité, tant que cette question ne sera pas réglée, toutes les décisions prises par ce Parlement, toutes les lois adoptées pourront bien être illégales. En fait, je rappelle au premier ministre que le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures semble d'accord avec nous car, le 15 octobre 1980, lorsqu'il

était chef de l'opposition, il a réprouvé le gouvernement alors en place parce que ce dernier refusait de renvoyer sa proposition constitutionnelle à la Cour suprême.

Je pense vraiment que ses mots étaient empreints d'une grande sagesse et méritent d'être répétés ici. Je cite donc les propos de l'actuel secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures tels qu'ils paraissent à la page 3680 du *hansard*:

[...] si le gouvernement estime que le Parlement et les Canadiens devraient se plier à la volonté du gouvernement sur la foi d'avis que le ministre de la Justice s'obstine à ne pas divulguer et dont il refuse de faire entériner par la Cour suprême.

Le premier ministre entend-il suivre le conseil de son ministre aux Affaires extérieures et renvoyer cette question à la Cour suprême?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a déjà agi conformément aux conseils qu'il a reçus des plus éminents légistes de l'Etat. La reine a bien agi.

Si ma collègue s'inquiète de la justesse et de la légalité de cette mesure, elle peut avoir recours aux tribunaux. Or, en l'absence d'une décision contraire rendue par la Cour suprême du Canada, la responsabilité du gouvernement reste inchangée.

Nous avons été élus pour gouverner et c'est précisément ce que nous allons faire.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le gouvernement a décidé d'exempter de la TPS les garderies publiques, mais pas les garderies privées. Cette décision pourrait augmenter d'un montant pouvant atteindre 3,5 p. 100 le coût de la garde des enfants pour une famille moyenne.

Maintenant que le gouvernement a décidé de ne pas donner suite à ses promesses concernant la création de places de garderies publiques, le ministre pourrait-il nous expliquer pour quelle raison le gouvernement essaie d'éliminer les garderies privées, qui sont une solution pour les mères qui travaillent?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, tout d'abord la position de la députée n'est pas exacte. Nous n'avons absolument pas l'intention d'éliminer les garderies privées.